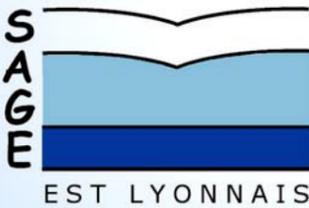


La Commission Locale de l'Eau

Président : Raymond DURAND

assisté par Michel LOEI et Jacques PAOLI, présidents des commissions techniques

→ Ces élus, représentants des usagers et des services de l'État sont vos interlocuteurs privilégiés.



1er Collège : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Collectivités représentées	Titulaires		Suppléants	
Conseil Régional Rhône-Alpes	en attente	Conseiller régional	-	
Conseil Général du Rhône	Paul DELORME	Conseiller général canton de Mornant	Maurice CELLIER	Conseiller général canton de St-Symphorien-sur-Coise
	Odette GARBRECHT	Conseillère générale canton de Meyzieu	Bruno POLGA	Conseiller général canton de St-Priest
	Raymond DURAND	Président de la CLE, Vice-Président du Conseil Général, Conseiller général canton de St-Symphorien-d'Ozon	Lionel LASSAGNE	Conseiller général 8ème canton de Lyon
Conseil Général de l'Isère	André COLOMB-BOUVARD	Conseiller général	Denis VERNAY	Conseiller général
Association des Maires du Rhône et Communauté Urbaine de Lyon	Michel LOEI	Adjoint au Maire de Genas	Jean PAUGET	Maire de Jons
	Didier SONDAZ	Président de la communauté de communes de l'Est Lyonnais	Christian VILLEMAGNE	Adjoint au Maire de St-Laurent-de-Mure
	Gérard GUYOT	Adjoint au Maire de Chaponnay	José RODRIGUEZ	Maire de Simandres
	Paul VIDAL	Maire de Toussieu	Jean-Claude CURTAT	Adjoint au Maire de Pusignan
	Roger VAYSSIÈRE	Maire de St-Pierre-de-Chandieu	Pierre MARMONIER	adjoint au maire de Colombier-Saugnieu
	Raymond BEAL	Président de la communauté de communes du pays de l'Ozon, maire de St-Symphorien-d'Ozon	Jean-Pierre ALLE	adjoint au maire de St-Symphorien-d'Ozon
	Patrice BERTRAND	Conseiller municipal de Communay	Jean-Pierre JOURDAIN	Maire de St-Bonnet-de-Mure
	André GAYVALLET	Adjoint au Maire de Sérézin-du-Rhône	Geneviève FERREOL	Maire de Marennes
	Mireille ELMALAN	Vice-Présidente de la communauté urbaine de Lyon, Maire de Pierre-Bénite	Willy PLAZZI	Conseiller communautaire, Adjoint au Maire de St-Priest
	André SARDAT	Conseiller communautaire, Maire de Corbas	Bernard GENIN	Conseiller communautaire, Adjoint au Maire de Vaulx-en-Velin
	Lucien BARGE	Conseiller communautaire, Maire de Jonage	Michel REPELLIN	Conseiller communautaire, Maire de Collonges-au-Mont-d'Or
	Michel BURONFOSSÉ	Conseiller communautaire	Georges LINOSSIER	Conseiller communautaire
	Paul SERRES	Conseiller communautaire, Maire de Mions	Jean-Christophe DARNE	Conseiller communautaire
	Daniel PHILIPS	Conseiller communautaire	Anne-Marie DUBOST	Conseiller communautaire, Adjointe au Maire de Meyzieu
	Michel FORISSIER	Conseiller communautaire, Maire de Meyzieu	Bruno REMONT	Conseiller communautaire, Maire de St-Cyr-au-Mont-d'Or
Alain CHABROLLE	Conseiller communautaire	Françoise MERMOUD	Conseiller communautaire	
Association des Maires de l'Isère	Gérard THOLLOT	Maire d'Heyrieux	Félicie CLAUDIN	Adjointe au Maire de Valencin
SYMALIM	Jacques PAOLI	Membre du SYMALIM, Conseiller général canton de Décines-Charpieu	Jean-Pierre PLANCHE	
SMHAR	Alfred GERIN	Président du SMHAR	en attente	

2ème Collège : représentants des usagers, des propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées

Structures représentées	Titulaires	Suppléants
Chambre d'Agriculture du Rhône	Joseph GIROUD Jean-Pierre FAYOLLE Paul CRASSARD	Louis GARIN Jean ALLAROUSSE Jean-François ROYBET
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon	Michèle GUGLIELMI	-
UNICEM	Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT	Loïc ROYERE
APORA	Daniel CLAVEL	Benoît BOUCHER
Compagnie Générale des Eaux	Robert JONAC	Christian ABGRALL
SDEI	François VIRLOGET	Philippe GRAND
Centre Technique Départemental de la Consommation	Thierry SCHAAL	Georges FUANTES
FRAPNA Rhône	Gérard HYTE	-
Collectif d'Associations de l'Est Lyonnais	Jean-Pierre JOLY	Rémy PETIOT
Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Lyon	Joëlle DIANI	Damien SAULNIER

3ème Collège : représentants de l'État et de ses établissements publics

Représentants
le préfet de la région Rhône-Alpes, coordonnateur de bassin, ou son représentant
le préfet du Rhône, ou son représentant
le préfet de l'Isère, ou son représentant
le directeur régional de l'environnement Rhône-Alpes, ou son représentant
le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, ou son représentant
le chef du service de la navigation Rhône-Saône, ou son représentant
le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Rhône, ou son représentant
le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Rhône, ou son représentant
le directeur départemental de l'équipement du Rhône, ou son représentant
le directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse, ou son représentant
le directeur du BRGM, ou son représentant
le délégué régional d'EDF, ou son représentant



Pour une gestion durable des ressources en eau de l'Est Lyonnais :

le SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Mai 2004 - Crédits photos : Département du Rhône et UNICEM

Animation technique : Caroline BERSOT - Département du Rhône

Le site Internet : www.rhone.fr
rubrique Développement local/L'environnement/SAGE Est Lyonnais



LE SAGE EN 4 QUESTIONS...

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification qui guidera l'ensemble des décisions des acteurs du territoire de l'Est Lyonnais concernant les eaux souterraines (nappes), les eaux superficielles (rivières, milieux humides...) et par conséquent les usages des sols (en complément des documents d'urbanisme : SCOT, PLU...).

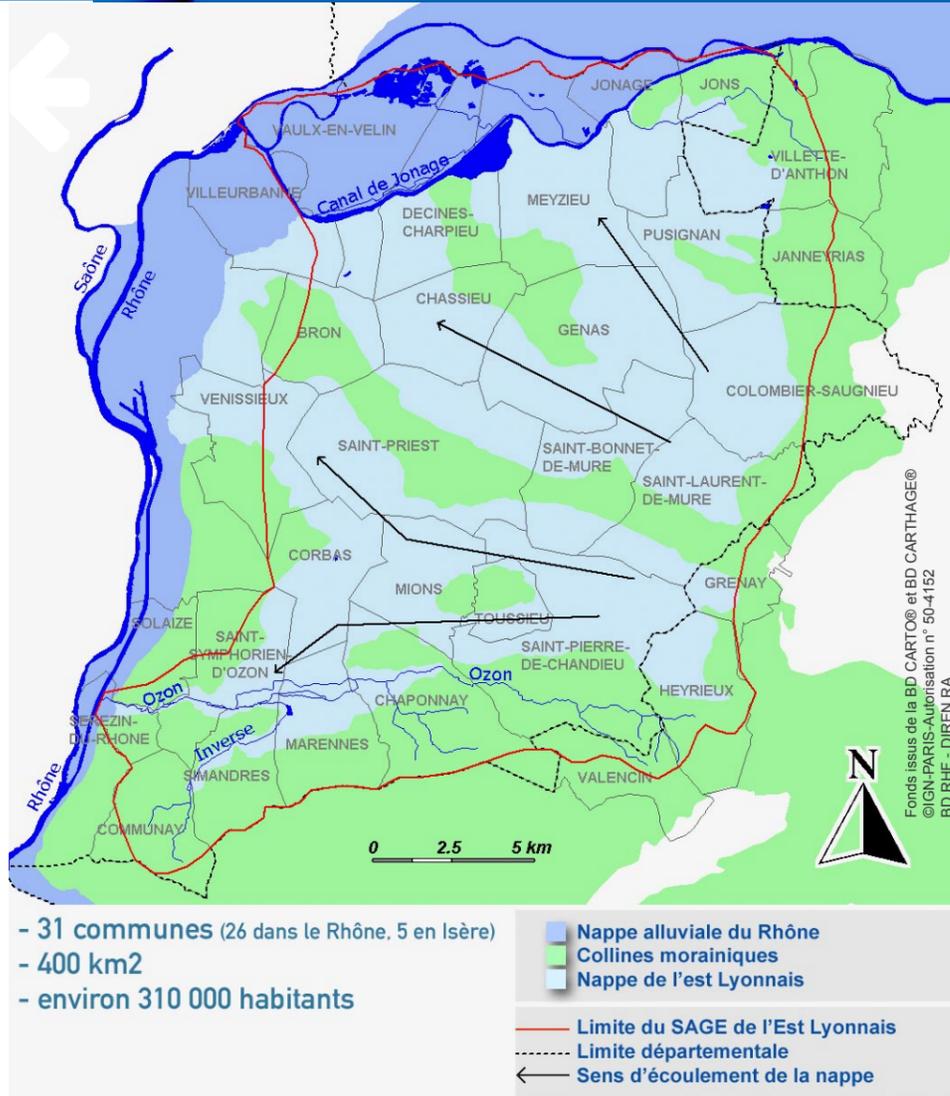


Plate-forme ferroviaire de St-Priest



Carrière dans l'Est Lyonnais

COMMENT CA MARCHE ?

Le SAGE est élaboré et adopté par un organe, constitué par arrêté préfectoral, qui réunit des acteurs représentatifs de l'eau sur le territoire concerné : la Commission Locale de l'Eau ou CLE (voir sa composition en dernière page). C'est une sorte de « Parlement de l'eau » local au sein duquel tous les acteurs vont se parler régulièrement, identifier les objectifs de chacun et les éventuels conflits d'usages afin de se mobiliser pour une gestion équilibrée de l'eau dans l'Est Lyonnais. La CLE est assistée par 2 commissions techniques, de composition élargie, chargées de travailler sur 2 thèmes distincts : la gestion de la ressource en eau souterraine d'une part, et l'aménagement du territoire et les milieux naturels d'autre part.

Cette démarche de SAGE est de plus en plus répandue en France. Son élaboration prend 3 à 5 ans en moyenne car elle nécessite la réalisation d'un état des lieux - diagnostic de la ressource, la définition des enjeux et orientations fondamentales de la politique de l'eau et enfin l'établissement d'un programme d'actions. Le SAGE est ensuite adopté par le préfet ; à partir de là, toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités publiques devront être compatibles avec le document SAGE.



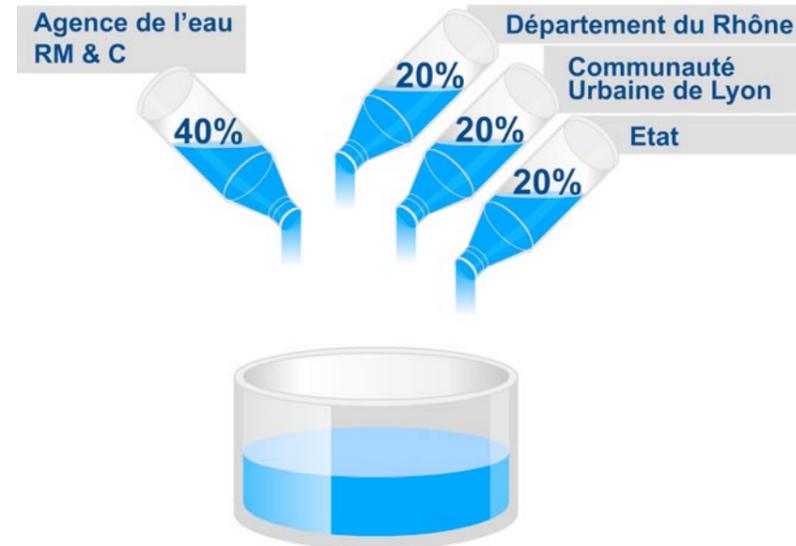
L'Ozon à St-Symphorien-d'Ozon



Irrigation de maïs à Pusignan

QUELS MOYENS ?

L'élaboration du SAGE nécessite une connaissance et une compréhension du fonctionnement du cycle de l'eau sur le territoire de l'Est Lyonnais. Ainsi, les partenaires financiers du SAGE (Agence de l'Eau, État, Communauté Urbaine de Lyon, Département du Rhône) soutiennent la démarche grâce à des budgets pour la réalisation des études et pour l'embauche d'une chargée de mission.



POURQUOI FAIRE ?

Le sous-sol de la plaine de l'Est Lyonnais renferme une nappe phréatique d'intérêt patrimonial fortement sollicitée par des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'irrigation agricole. Aujourd'hui, des signes inquiétants de dégradation de la qualité de l'eau de cette nappe sont observés. Une autre nappe plus profonde, appelée nappe de la molasse, commence elle-aussi à être de plus en plus sollicitée...

Face à ce constat, élus, industriels, agriculteurs, structures responsables de la production d'eau potable, associations d'usagers, de protection de la nature, etc., ont tous jugé utile de travailler ensemble autour de l'usage qu'ils font de l'eau. Ce travail doit intégrer l'ensemble des enjeux du territoire de l'Est Lyonnais : la répartition de la ressource, le développement de l'agglomération lyonnaise, l'extension des voies de communication, le maintien d'une agriculture durable et raisonnée, la préservation des milieux naturels d'un grand intérêt, la sécurité publique au regard des risques d'inondation (notamment dans la vallée de l'Ozon), de transport de matières dangereuses, de pollution.



A432 à St-Laurent-de-Mure



Station de pompage d'eau potable des Quatre Chênes à St-Priest

Tout le monde est concerné et peut intervenir pour préserver durablement les ressources en eau de l'Est Lyonnais, véritable enjeu pour les générations futures.